

L'élection, c'est le dimanche 6 novembre!

Où voter à l'élection générale?

Les bureaux de vote seront ouverts de 10 h à 20 h. Vous recevrez, vers la fin du mois d'octobre, une carte de rappel vous indiquant le nom et l'adresse de l'endroit où se tiendra le scrutin dans votre district. Apportez-la lorsque vous irez voter. Elle permettra au personnel électoral de vous repérer plus rapidement sur la liste

L'arrondissement d'Anjou est maintenant divisé en trois districts électoraux : Est, Ouest et Centre. Vous trouverez ci-dessous une carte de l'arrondissement qui vous permettra de retracer plus facilement le district électoral auquel vous appartenez. Si vous avez une question, vous pouvez joindre le personnel du bureau de l'adjoint à la présidente d'élection au 7875, boulevard Louis-H.-La Fontaine, bureau 101, au 514.355.2128, ou vous pouvez consulter le site Internet suivant : <www.ville.montreal.qc.ca/election>.

Un devoir civique

Seules les personnes qui sont inscrites sur la liste électorale peuvent voter. Comme électeur ou électrice, vous exercerez votre droit de vote quatre fois, soit pour :

• le maire de la ville, siégeant au conseil municipal et au conseil d'agglomération

- le maire de l'arrondissement et conseiller de la ville de Montréal, siégeant au conseil municipal, au conseil d'arrondissement et au conseil d'agglomération¹
- le conseiller de la ville de Montréal, siégeant au conseil municipal où il représente Anjou, au conseil d'arrondissement et au conseil d'agglomération¹
- le conseiller d'arrondissement de votre district électoral, siégeant au conseil d'arrondissement.

Vote par anticipation

Peut voter par anticipation, le 30 octobre 2005, de 12 h à 20 h, tout membre du personnel électoral, toute personne handicapée ou toute personne qui a des motifs de croire qu'elle sera absente de la section de vote ou incapable de voter à l'endroit où elle devrait le faire le jour du scrutin.

Lieux de vote par anticipation

District Ouest: École Jacques-Rousseau

7455, rue Jarry Est

District Centre: Centre de service aux entreprises

7741, avenue du Ronceray École Saint-Joseph

District Est: 7725, avenue Des Ormeaux

1) A être déterminé par le ministère des Affaires municipales.

Message de Luis Miranda

Maire d'arrondissement et onseiller de la ville de Montréal

Le défi des années qui viennent

Notre communauté est désormais un arrondissement de la ville de Montréal. Cela ne s'est pas fait sans heurts. Mais quelles qu'aient été nos convictions antérieures, il faut maintenant se tourner vers l'avenir et tirer le meilleur parti possible, à la fois pour Anjou et pour Montréal, de notre nouvelle réalité politique.

En 2001, vous m'avez donné un autre mandat comme maire de notre arrondissement. Il y avait alors, et il y a toujours, plusieurs défis à relever. Par exemple, nous avons investi temps et argent dans notre parc d'affaires pour en faire un élément moteur vital de notre économie. Il faut désormais faire en sorte que notre parc constitue un levier de création de richesse pour toute la communauté montréalaise.

Capitaliser sur nos réussites

Au fil des ans nous avons pris de nombreuses mesures pour favoriser le développement d'Anjou. Qu'il s'agisse de la sécurité des citoyens, du développement communautaire, de notre nouvelle politique familiale, de l'amélioration des infrastructures municipales, de l'épanouissement des communautés culturelles, il faut dorénavant capitaliser sur ces acquis pour nous projeter en avant.

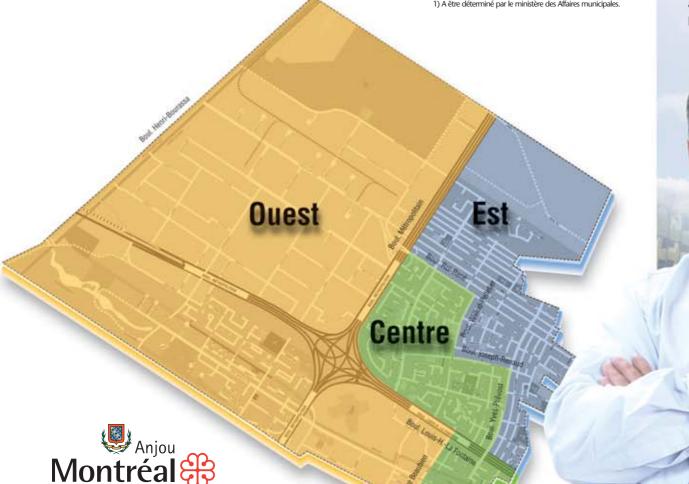
Nous pouvons être fiers de nos réussites. Anjou est un endroit où il fait bon vivre. Mais il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin. Il faut accélérer notre marche en avant.

Une vigilance qui inclut la collaboration

Il faudra nous montrer vigilants à l'égard de la nouvelle ville. Il faudra nous protéger contre tout assaut extérieur pouvant affecter notre bien-être collectif et nous assurer de recevoir notre juste part de la nouvelle ville. Mais il faudra le faire tout en oeuvrant sincèrement et sans arrière-pensée à la prospérité de la grande ville de Montréal. Si Montréal prospère, Anjou prospérera. Forcément.

> À l'aube de l'élection générale qui désignera les prochains dirigeants de notre arrondissement, c'est là notre vrai défi. Notre défi pour les années qui viennent.

> > Aujourd'hui, nous devons aller de l'avant de concert avec Montréal. Au nom de tous ceux qui ont bâti Anjou.











d'Anjou

déposé à la séance du conseil d'arrondissement du mardi 4 octobre 2005.

Chers concitoyennes, Chers concitoyens,

C'est avec plaisir que je vous soumets aujourd'hui le rapport annuel sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou, ainsi que les principales réalisations des derniers mois.

De plus, conformément à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal, je dépose, ce soir, une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que ceux de 2000 \$ et plus conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.









Budget de l'année 2004

Budget de fonctionnement

L'exercice 2004 proposait initialement un budget de dépenses de l'ordre de 21113100\$ complété par des revenus anticipés de 1183600\$. Les dépenses et les revenus ont été légèrement plus élevés que prévus, soit des dépenses de 21781000\$ et des revenus de 540000\$ supérieurs aux prévisions.

Par ailleurs, des corrections ont été apportées à la dotation budgétaire de l'arrondissement. Ces corrections sont reliées à divers facteurs tels que le règlement des conventions collectives, la subvention pour l'achat de livres, le dépôt à neige et autres ajustements. Après ces ajustements et grâce à une gestion rigoureuse, l'arrondissement a dégagé un surplus de 174 200 \$.

Une année riche en réalisations

L'année 2004 a été riche en réalisations. Nous avons d'abord procédé à la préparation du plan d'urbanisme de l'arrondissement, lequel s'inscrit dans la poursuite du développement des secteurs résidentiels, commerciaux et industriels, tout en assurant la préservation du paysage urbain.

Les réalisations 2004 démontrent d'ailleurs la vitalité de notre arrondissement à ces égards. Nous avons émis plus de 271 permis de construction et de rénovation pour des investissements de près de 60 millions \$. Bien que le développement de l'arrondissement soit une priorité, il est important qu'il se fasse en harmonie avec la qualité de vie des citoyens. C'est pourquoi nous avons consacré des efforts pour améliorer le paysage urbain par l'ajout d'arbres, d'arbustes et de fleurs dans nos espaces verts.

Installations culturelles et sportives, services collectifs

Également, l'arrondissement d'Anjou a toujours été soucieux d'offrir des programmes et des installations culturelles et sportives accessibles aux citoyens. En 2004, nous avons revu et diffusé notre politique de soutien aux organismes. Rappelons que l'arrondissement soutient soit, par la fourniture d'équipements, d'installations, de subventions et autres moyens, quelques 80 organismes.

Enfin, la voirie municipale est demeurée au cœur de nos priorités. Au-delà des travaux d'entretien et de déneigement, de nouveaux services ont été offerts comme la collecte des feuilles mortes et des sapins de Noël.

Programme d'immobilisations

Principales réalisations

Au-delà des activités courantes de l'arrondissement, des projets d'investissements ont été réalisés dans les parcs et pour la réfection routière. Notons, entre autres, les travaux sur les boulevards Ray-Lawson et Les Galeries d'Anjou ainsi que les rues Bombardier et Colbert, les travaux de réaménagement du parc du Fort Des Ormeaux et le prolongement de la piste cyclable du boulevard Les Galeries d'Anjou.

Budget de l'année 2005

Budget de fonctionnement

Le budget établi pour 2005 était de 22 318 800 \$ alors que les revenus anticipés étaient de 1 207 300 \$. D'après l'analyse de l'évolution des dépenses, nous savons que les dépenses en rémunération seront plus élevées que celles prévues en raison de l'harmonisation des emplois cols blancs et cols bleus. Cependant, ces dépenses sont déjà connues des autorités centrales de la Ville et des crédits ont été prévus de façon corporative. Les autorités centrales devraient ajuster nos budgets à l'automne à cet effet. Hormis cet élément, nous croyons respecter les paramètres budgétaires que nous avons fixés pour 2005.

Initiatives bien accueillies

L'année 2005 a été marquée par une consultation publique sur le plan d'urbanisme, l'élaboration d'une politique familiale qui est déposée ce soir, le 4 octobre, au conseil d'arrondissement, l'amélioration de notre prestation de services auprès de nos citoyens, l'aménagement d'un boulodrome, notre collaboration à la préparation des fêtes du 50e anniversaire, et l'amorce de travaux de révision de notre site Internet pour favoriser l'accessibilité à l'information.

Programme d'immobilisations

Principales réalisations

Toujours soucieux d'améliorer la qualité de vie des citoyens, l'arrondissement a planifié des dépenses en immobilisations de plus de 5 M\$ pour 2005 :

- un montant de 3638000\$ a été investi dans les travaux de réfection routière et de mise aux normes de feux de circulation;
- un montant de 377000 \$ a été prévu pour assurer la mise à niveau de notre parc de véhicules ;
- une somme de 928000 \$ a été consacrée à l'acquisition de jeux et de mobiliers urbains dans les parcs, au réaménagement de terrains de sport, à l'aménagement de sentiers piétonniers au parc Anjousur-le-Lac et à des travaux de réaménagement au parc Spalding ;
- une somme de 405 000 \$ a été allouée à la protection des bâtisses et des équipements sportifs, telle la réparation de piscines et de terrains de tennis pour n'en citer que quelques-uns.

De plus, l'arrondissement a consacré des crédits additionnels de l'ordre de 300000\$ à la réalisation d'autres projets capitalisables. Notons, entre autres, les travaux de modifications au parc d'Antioche et à la place des Jumelages, et la construction d'un écran visuel ou zone tampon pour séparer la zone résidentielle de la zone commerciale dans le secteur du Haut-Anjou.

Orientations budgétaires 2006

Préparation du budget

Comme vous le savez, l'enveloppe budgétaire nous est attribuée par la Ville de Montréal. En 2006, la Ville connaîtra des changements importants dus à la reconstitution de certaines villes et à la mise en place du conseil d'agglomération. Ces facteurs ont amené des retards importants dans l'octroi des enveloppes budgétaires finales. Cette information devrait être connue bientôt. Néanmoins, le directeur de l'arrondissement et son équipe travaillent déjà à la préparation du budget 2006.

La dotation d'Anjou doit être augmentée

Nous prévoyons que la dotation de l'arrondissement sera augmentée en 2006 pour couvrir des dépenses récurrentes reliées à l'harmonisation des conditions de travail et des emplois, ainsi qu'à l'indexation économique.

Toutefois, l'arrondissement considère toujours que sa dotation est insuffisante et nous sommes à formuler des demandes supplémentaires pour mieux répondre aux besoins de nos citoyens.

Le résultat final de la préparation budgétaire pour l'année 2006 sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, possiblement au cours du mois de novembre.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Réalisations projetées

Au chapitre des dépenses en immobilisations, les projets sont nombreux. Une enveloppe de 5148000\$ nous a été accordée et nous verrons à établir des priorités entre les divers projets. Ces derniers vous seront présentés en même temps que le budget 2006.

Assemblée spéciale

Permettez-moi enfin de remercier tous les partenaires de l'arrondissement ainsi que nos employés qui contribuent par leur engagement à la qualité de vie de notre arrondissement.

Je vous convie maintenant à surveiller la date de l'assemblée spéciale sur le budget 2006 au cours de laquelle je communiquerai les choix budgétaires 2006 de même que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2006, 2007 et 2008.

Lis Minto

Luis Miranda, maire d'arrondissement

L'arrondissement d'Anjou au lendemain du 6 novembre

Le prochain conseil d'arrondissement d'Anjou sera formé de 5 élus

- Un maire d'arrondissement, qui est aussi conseiller de la ville,
- un conseiller de la ville et
- trois conseillers d'arrondissement

élus exclusivement par la population d'Anjou.

Le conseil d'arrondissement est responsable de l'ensemble des services de proximité affectant la vie quotidienne des résidants d'Anjou. Il voit à ce que les grandes orientations votées au conseil municipal respectent les valeurs de la population d'Anjou.

Budget: 22 millions

Ce budget, appelé budget de dotation, est accordé par la loi aux arrondissements de la Ville au prorata de leur population respective. Il ne peut être modifié (augmenté ou réduit) arbitrairement par un parti politique. Il pourra être augmenté dans l'avenir, certes, mais uniquement en fonction de facteurs démographiques.

Les champs de compétence de l'arrondissement

- Aménagement du territoire
- Urbanisme local, réglementation et dérogations mineures
- Développement économique et services aux entreprises
- Entretien des parcs, des terrains de jeux, des équipements de sports, de loisirs et de culture
- Réfection et construction (routes, trottoirs et aqueduc)
- Déneigement
- Éclairage et feux de circulation
- Collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des produits domestiques dangereux
- Propreté et embellissement
- Soutien aux organismes sportifs, culturels, communautaires et de développement économique local
- Permis de construction et de rénovation
- Élaboration et adoption du budget d'arrondissement
- Capacité d'adopter certains règlements d'emprunt et pouvoir d'imposition
- Développement social
- Bibliothèques
- Programmes culturel, sportif et de loisirs

La politique de la famille d'Anjou : c'est parti!



L'arrondissement d'Anjou devient le premier arrondissement de Montréal à se donner une politique de la famille.

En mai dernier, dans le cadre de la *Semaine québécoise des familles* et de la *Fête de la famille* tenue à Anjou, le maire d'arrondissement Luis Miranda lançait des travaux devant mener à l'adoption d'une politique de la famille et d'un plan d'action. Le but de cette initiative? Assurer une meilleure qualité de vie à toutes les familles d'Anjou.

Madame Andrée Hénault, conseiller d'arrondissement, acceptait alors la présidence d'un Comité directeur Famille chargé d'élaborer un plan d'action en vue d'implanter cette politique. Les autres membres du comité étaient Jacinthe Labbé, directrice à la CSSS de la Pointe-de-l'Île, Isabelle Leblond, présidente du ROCHA, Jacques Rioux, directeur de l'arrondissement d'Anjou ainsi qu'Hélène Bouchard et Linda Lafrenière, respectivement directrice et chef de division de la DCSLDS de l'arrondissement d'Anjou.

Un plan d'action vite mis en œuvre

Très rapidement, le comité s'est doté des outils nécessaires à la formulation d'un plan d'action concret fixant des objectifs clairs et des mesures précises à adopter par les différentes directions de l'arrondissement. Une cueillette de données et statistiques, des consultations auprès du personnel et des acteurs socioéconomiques de l'arrondissement ainsi qu'une consultation publique auprès des citoyens et des citoyennes ont conduit à l'élaboration d'un plan réalisable dans des délais acceptables.

Le 4 octobre dernier, la politique de la famille d'Anjou était officiellement adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

L'importance de la famille

La nouvelle politique de la famille définit la famille comme la cellule de base de la socialisation et du développement socioaffectif des enfants. La famille est le lieu privilégié d'apprentissages nombreux, tout au long de la vie des membres qui la composent et pour toutes les familles, peu importe leur appartenance culturelle.

En faisant de la famille sa priorité, l'administration Miranda vise la grande majorité de ses citoyens et se montre sensible au profil changeant de sa population : vieillissement de cette population et accroissement des nouveaux arrivants (souvent allophones) sur son territoire.

Des mesures concrètes

À titre d'exemple, voici quelques-unes des mesures actuellement prévues dans la politique :

- favoriser la tenue de fêtes de quartier, afin d'augmenter le sentiment d'appartenance et les rencontres intergénérationnelles;
- mettre sur pied des activités de sensibilisation à la vie démocratique auprès des jeunes (maire d'un jour, col bleu ou col blanc d'un jour, etc.);
- ajouter des tables de pique-nique et des poubelles dans les espaces verts;
- mettre du compost, des fleurs et des arbres à la disposition des familles;
- réorganiser le transport en commun aux endroits pertinents et dans l'axe nord/sud, améliorer l'accueil des familles se déplaçant avec des poussettes dans les transports en commun.

La famille au cœur de toutes les décisions

L'impact de la nouvelle politique de la famille, au dire du conseiller d'arrondissement Andrée Hénault, devrait être instantané et devrait marquer un tournant décisif dans la façon d'envisager l'administration de l'arrondissement. En effet, l'ensemble des actions, stratégies et politiques de l'arrondissement seront dorénavant évaluées en fonction de l'impact qu'elles pourraient avoir sur les familles. De là toute l'importance de cette nouvelle politique pour les Angevines et les Angevins.

Afin d'en assurer le suivi et l'implantation, la nomination d'un conseiller responsable des questions de la famille est prévue. Ce conseiller sera appuyé par un comité de suivi composé de citoyens et de citoyennes.

Toute personne désirant en savoir davantage au sujet de la politique de la famille peut s'informer en ligne au <anjou.ville.montreal.qc.ca>.

Le PTI, ça vous dit quelque chose?

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Au lendemain de l'élection du 6 novembre, l'arrondissement d'Anjou disposera d'une somme de 6 millions de dollars dans le cadre de son Programme triennal d'immobilisations, communément appelé PTI.

Qu'est qu'un PTI?

C'est un budget consacré aux projets d'immobilisations que veut entreprendre l'arrondissement et qui est préétabli par la loi en fonction de la valeur foncière de l'arrondissement.

Cet argent sert à la réfection des rues, au réaménagement des parcs, à l'acquisition d'équipements et à la construction de nouveaux bâtiments lorsque cela est nécessaire.

Un budget non modifiable

Accordé en fonction de la valeur mobilière de l'arrondissement, le montant du PTI ne peut être modifié d'aucune façon, à la hausse ou à la baisse, par un parti politique, quel qu'il soit, et que cette équipe soit au pouvoir à Montréal ou à Anjou. Le PTI ne peut faire l'objet de tractations politiques, à quelque niveau que ce soit, et est à l'abri de toute spéculation partisane.

Pour le prochain exercice financier, le montant alloué à notre arrondissement en vertu du Programme triennal d'immobilisations est de 5148000\$.



La **Semaine** des **bibliothèques** publiques du Québec

La Semaine des bibliothèques publiques aura lieu cette année du 16 au 22 octobre. Le thème en est l'environnement. Afin de souligner cet événement, les bibliothèques d'Anjou ont mis sur pied deux activités qui vous plairont sûrement.

Des sacs recyclables

La Semaine annuelle des bibliothèques a servi de cadre pour lancer, le 16 octobre, une offre de sacs recyclables. Posez un geste écologique et procurez-vous pour seulement 2\$ un grand sac réutilisable en polyéthylène, matériau recyclable très résistant. Profitez-en pour participer aux concours « Suivez le courant... » et « Un sac pour vous! » tout en jetant un coup d'œil à l'exposition sur l'environnement présentée à la bibliothèque Jean-Corbeil.

L'exotisme des contes africains

Le samedi 22 octobre, à 14 h, ne manquez pas le spectacle « L'arbre à palabres » de Hassane Kassi Kouyaté du Burkina Faso. Ce merveilleux conteur vous amènera dans un voyage haut en couleur à travers l'Afrique. Il racontera des récits pleins d'humour et de sagesse, en interaction avec le public.

Puisqu'il s'agit de contes, le public de tous les âges est convié. L'entrée est gratuite. Renseignements : 514.493.8260.

Des mots en quartiers

Avec Guillaume Vigneault et Dominique Demers





Les écrivains Guillaume Vigneault et Dominique Demers, accompagnés d'un chanteur-guitariste, Richard Fortier, vous attendent à la salle d'animation de la bibliothèque le 25 octobre à 19 h 30. Dans le cadre

du programme Des mots en quartiers de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, ces auteurs renommés vous feront découvrir des textes dont l'action se déroule dans des quartiers montréalais. Les textes seront entrecoupés de chansons françaises sur le même thème. L'entrée est gratuite. Renseignements : 514.493.8260.

Harmonies d'un soir

Les pianos de Marie Lamarche et Michelle Sarrasin



Le 2 novembre prochain, le Comité d'animation culturelle de la bibliothèque d'Anjou (CACBA) vous propose un récital mettant en vedette les pianistes duettistes Marie Lamarche et Michelle Sarrasin. Ces

deux virtuoses interpréteront des œuvres de Bach, Beethoven, Brahms, Mendelssohn et von Weber. Le concert aura lieu à la salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil, à 19 h 30.

Le prix d'entrée est de 4 \$ par personne. L'entrée est gratuite pour les membres du CACBA.

La bibliothèque Jean-Corbeil est sise au 7500, avenue Goncourt.



L'administration actuelle, le maire d'arrondissement Luis Miranda en tête, planche depuis déjà quelque temps sur un projet qu'elle considère vital pour les jeunes (et les moins jeunes!) d'Anjou.

Sous la présidence du conseiller d'arrondissement Andrée Hénault, un comité pour l'évaluation des besoins d'un centre multifonctionnel étudie le projet d'un tel centre depuis plusieurs mois déjà. Deux études de faisabilité ont été commandées par le comité et réalisées par la société Génivar. Ces études ont conclu à la pertinence du projet.

Le Centre multifonctionnel serait le théâtre d'activités culturelles, sociales et sportives de toutes sortes pour les familles, les aînés, les adolescents et les jeunes adultes. Le maire d'arrondissement se veut un farouche promoteur de ce Centre souhaité par bon nombre d'Angevins et d'Angevines de tous âges. Dans le cas des jeunes en particulier, Luis Miranda voit là une occasion unique de leur fournir des loisirs sains et abordables sans qu'ils aient à quitter notre territoire.

L'intention de l'arrondissement est de loger le Centre dans un immeuble existant. Par ailleurs, une autre possibilité, fort intéressante également, pourrait faire pencher nos élus du côté d'une toute nouvelle construction. Idéalement, le Centre serait localisé dans le centre de l'arrondissement ou, à tout le moins, dans un secteur où il serait facilement accessible pour l'ensemble des résidants d'Anjou.

Il appartiendra cependant à la population angevine de juger. Une proposition sera éventuellement soumise à la population qui sera appelée à se prononcer, au cours d'une vaste consultation, quant à l'emplacement de ce futur Centre.

En bout de ligne, même s'il est clair que la mairie est totalement en faveur de ce Centre, ce sont tous les Angevins et les Angevines qui décideront du sort de ce projet porteur d'avenir pour Anjou.



Services aux entreprises

Boston Pizza arrive en ville!



Un investissement de 2 millions pour Anjou

Après Saint-Bruno cet automne, c'est l'arrondissement d'Anjou qui aura l'occasion d'accueillir un restaurant de la chaîne Boston Pizza le printemps prochain. Le nouveau restaurant, d'une superficie de 6 000 pieds carrés, sera construit aux Galeries d'Anjou, en face du magasin Future Shop. Il s'agit d'un investissement de 2 millions de dollars pour Anjou.

Le maître d'oeuvre de ce nouveau projet est la Corporation Cadillac-Fairview limitée qui y investira pour sa part 400 000 \$, selon Ivan Boulva, vice-président Développement pour le portefeuille de l'Est du Canada de cette entreprise. La société Ivanhoe-Cambridge co-propriétaire des Galeries d'Anjou, est également associée au projet à hauteur de 50%.

Une chaîne canadienne

Fondée à Vancouver il y a 40 ans, Boston Pizza est une entreprise qui compte actuellement plus de 260 restaurants au Canada. Les restos Boston Pizza sont du type décontracté. On y sert de la pizza, bien sûr, mais également des pâtes, des côtes levées et des salades. Ces restaurants se caractérisent par leur bar sportif et leur terrasse chauffée.

L'ouverture du Boston Pizza des Galeries d'Anjou, qui comptera 200 places, est prévue pour avril 2006. Ce sera le huitième resto de la chaîne à voir le jour au Québec.

La **sécurité** ne tient parfois qu'à une **pile**!

Vous changez d'heure, pensez aux piles

Nous changeons d'heure le dimanche 30 octobre prochain. C'est une belle occasion de penser à remplacer les piles de vos avertisseurs de fumée. Ce simple geste pourrait d'ailleurs vous sauver la vie.

Obligations des propriétaires et des locataires

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) rappelle qu'en vertu de la réglementation de l'arrondissement, le propriétaire d'un bâtiment doit prendre les mesures pour assurer le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et placer une pile neuve lorsqu'il loue un logement ou une chambre à un nouveau locataire. De son côté, le locataire est tenu de changer la pile de l'avertisseur tous les six mois et d'informer sans délai le propriétaire de tout avertisseur défectueux.

Une vérification n'est jamais de trop!

Le SSIM vous conseille de vérifier le bon fonctionnement des piles, au moins une fois par mois, en appuyant sur le bouton d'essai de chaque avertisseur, et de remplacer les piles au moins une fois par année. À noter que des piles rechargeables ne doivent pas être utilisées dans un avertisseur de fumée.

Blitz de sensibilisation

Il y aura une visite des bâtiments sur l'avenue Des Ormeaux (du 7320 au 7850) afin de vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée.

Date: samedi 29 octobre, de 9 h à 15 h.

Dans le cadre du blitz de sensibilisation au changement d'heure, changement de piles, cette visite sera effectuée par des agents du Service de sécurité incendie de Montréal en collaboration avec des étudiants en sécurité incendie.

Renseignements: 514.280.6884. Urgence: 9-1-1.



L'entreposage du barbecue

Nous vous rappelons que les réservoirs de gaz propane des barbecues et autres appareils à griller ou à rôtir doivent être entreposés à l'extérieur, dans un endroit bien aéré. Assurez-vous de plus de bien fermer la soupape de la bouteille, même si celle-ci est vide, et d'y visser un bouchon de sécurité.

Pour tout renseignement : Service de sécurité incendie de Montréal, 514.**280.6884**.

Séance du conseil d'arrondissement

La séance de novembre est reportée

En raison de la période électorale municipale, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement prévue pour le premier mardi de novembre n'aura pas lieu. La date de la prochaine séance sera annoncée dans le journal *Flambeau de l'Est* au moment opportun.

On vit vieux à Anjou!

Madame Lucienne Bédard, nouvelle centenaire

Le 26 septembre dernier, le maire d'arrondissement Luis Miranda rehaussait de sa présence une courte cérémonie pour souligner les 100 ans de madame Lucienne Bédard, née Jobidon, une résidente d'Anjou depuis 1989.

Madame Jobidon-Bédard est née le 30 août 1905. Elle a été mariée à Joachim Bédard, décédé depuis plus de 20 ans, de qui elle a eu quatre enfants : Lucienne, Micheline, Odilon et Joachim fils. Sa grande fierté? Ses 6 petits-enfants et ses 11 arrière-petits-enfants.



Étaient présents lors de cette cérémonie chargée d'émotion, outre le maire d'arrondissement, madame Andrée Hénault, conseiller d'arrondissement, deux des enfants de madame Bédard, Micheline et Odilon (et son épouse) ainsi qu'un ami, monsieur Michel Foisy.

Un panier de fleurs et des friandises ont été remis par Luis Miranda à madame Bédard au nom de tous ses concitoyens d'Anjou.

L'album-souvenir du 50e

À l'occasion du 50^e anniversaire d'Anjou en 2006, un album-souvenir est en voie de réalisation. Vous pouvez y participer!

Une partie de cet album sera mise à la disposition des familles et des organismes angevins qui peuvent acheter une, deux ou plusieurs pages de l'album. Le coût d'une page est fixé à 125 \$ et le souscripteur recevra gratuitement un exemplaire de l'albumsouvenir, des exemplaires supplémentaires étant disponibles au coût de 50 \$ chacun.

Pour plus de renseignements, voyez le site Internet <www.anjou50.ca> ou le journal Flambeau de l'Est.

Pour réserver des pages dans l'album, veuillez communiquer avec un des représentants suivants:

Madeleine Tremblay	514. 352.2248
Micheline Risler	514. 351.8611
Gracia Ricard	514. 351.5250
Lise Lalande	514. 353.2560
Mireille Bonin	514. 493.1323
Edgar Belfort	514. 493.1053

Abris d'auto : à compter du 1^{er} novembre

Les abris d'auto, structures temporaires, sont soumis à des règles strictes quant à leur érection et à leur démantèlement. Ainsi ne peuvent-ils être érigés avant le 1er novembre et doivent-ils être démantelés au plus tard le 15 avril de chaque année. La structure métallique, sans toile, peut cependant être montée à compter du 15 octobre.

Exigences en matière d'installation

Les abris d'auto doivent aussi respecter certaines exigences en matière d'installation. Ils doivent être distants d'au moins un mètre du trottoir ou, en l'absence de trottoir, d'au moins 1,50 mètre de la bordure de la chaussée.

Toutefois, cette distance peut être réduite à 30 cm du trottoir ou de la bordure lorsque l'abri est muni de chaque côté d'une fenêtre constituée d'un matériau transparent d'une superficie minimale de quatre dixièmes de mètres carrés. Dans ces cas, les fenêtres doivent être localisées à moins de 2,50 mètres du trottoir ou de la bordure.

Piste cyclable : encore quelques jours!

La piste cyclable de l'arrondissement sera ouverte jusqu'au 1er novembre.

Les poteaux de démarcation de la piste seront enlevés graduellement, tout au long du parcours, dans les dernières semaines d'octobre.

Important: respecter la signalisation

Nous rappelons aux automobilistes qu'il leur faut respecter les indications sur les panneaux de signalisation. Vous ne devez en aucun cas garer votre véhicule le long du trottoir avant la date permise (1 er novembre) et ce, même si les poteaux de démarcation ont déjà été enlevés.

Nous vous remercions à l'avance de votre habituelle collaboration.

La piste cyclable sera de nouveau ouverte le 15 avril prochain.

À l'Halloween, la prudence est de mise!

Pour une soirée d'Halloween sans autre frayeur que les déguisements de fantômes des enfants, il convient de respecter quelques conseils de sécurité élémentaires :

- Portez un déguisement court doté de bandes réfléchissantes.
- Ne portez pas de masque pouvant vous empêcher de voir. Servez-vous plutôt de maquillage.
- Ne traversez pas les rues en diagonale.
- Visitez les maisons en groupe et demeurez sur le perron plutôt que d'entrer dans la maison.

Les parents devraient toujours examiner les friandises reçues avant que les enfants ne les mangent.

Voir et être vu sont les deux grands principes à retenir!

Par ailleurs, nous invitons tous les automobilistes à redoubler de prudence le soir de l'Halloween. Bonne soirée à tous!





Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication: Réalisation et conception graphique: Impression:

Tirage:
Distribution:
Téléphone:
Site Web:
Dépôt légal:

Groupe Ledair Créacom inc. Les impressions IntraMédia 21 500 exemplaires Société canadienne des postes (Médiaposte) 514.493.8000 anjou.ville.montreal.qc.ca 2º trimestre 1980

Bibliothèque nationale du Québec

Copyright 2005 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

L'Ensemble Amati nous rend visite!



Le vendredi 18 novembre à 20 h à l'église Jean XXIII

Soliste invité : Alexandre Da Costa Sous la direction de : Raymond Dessaints avec 15 musiciens de l'Ensemble Amati

L'arrondissement d'Anjou, en collaboration avec l'organisme Culture à la carte et le Conseil des arts de Montréal en tournée, vous invite à un concert de l'Ensemble Amati, le vendredi 18 novembre 2005, à 20 h, à l'église Jean XXIII

située au 7101, avenue de l'Alsace.

Alexandre Da Costa, un authentique virtuose

Lauréat de plusieurs concours, le brillant jeune violoniste Alexandre Da Costa s'est vu attribuer l'an dernier un Stradivarius de la banque des instruments du Conseil des Arts du Canada.

Le répertoire choisi met en valeur ses qualités indéniables de virtuose et de musicien dans des œuvres de Vivaldi, Kreisler et Sarasate tandis que l'Ensemble Amati, en plus de jouer Mendelssohn et Strauss, fera découvrir au

public une œuvre originale : Tzigane de Léo Wiener.

Vente des billets

Les billets sont en vente au coût de 10 \$ l'unité à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la succursale, aux heures d'ouverture habituelles.

Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.

N.B. Les portes de l'église ouvriront dès 19 h 15. Renseignements : 514.493.8200.

Les collectes automnales

Résidus domestiques dangereux (RDD)

La collecte des RDD se fera le vendredi 21 octobre, entre 12 h et 20 h, au parc Lucie-Bruneau, 7051, avenue de l'Alsace.

La collecte des RDD est un service réservé aux personnes physiques. Les entreprises, les commerces et les institutions doivent faire appel à des entreprises spécialisées en récupération de déchets dangereux.

Les citoyens d'Anjou peuvent aussi aller porter leurs RDD à l'Écocentre de Rivière-des-Prairies, 11400, rue Léopold-Christin (à l'arrière de la cour de la voirie du 9255, boul. Henri-Bourassa Est). De la mi-octobre à la mi-mars, l'Écocentre est ouvert les mardis et mercredis de 9 h à 16 h, les jeudis et vendredis de 9 h à 18 h et les samedis de 9 h à 17 h. Il est fermé les dimanches et les lundis.

Renseignements:

Arrondissement d'Anjou: 514.493.8080 ou 514.493.8008

cocentre : 514.**868.4277**

G7447-0

Branches d'arbres

La collecte aura lieu du 24 au 28 octobre et du 31 octobre au 4 novembre.

Cette collecte est offerte sur appel seulement. Il faut faire sa demande à la Direction des travaux publics, au 514.493.5130. Le travail sera effectué entre 8 h 30 et 16 h.

Prière de placer les branches à l'avant de votre propriété, le côté coupé vers la rue. Assurez-vous qu'elles n'empiètent ni sur le trottoir ni sur la rue. Le diamètre du tronc ne devrait pas dépasser 15 cm (6 po) : c'est la capacité maximale de la machine.

Feuilles mortes

Les feuilles seront ramassées les mercredis 26 octobre, 2, 9 et 16 novembre.

Nous vous demandons de placer vos feuilles mortes dans des sacs plastique fermés et de les déposer en bordure de rue le *mardi soir après 20 h* ou le *mercredi matin avant 7 h*. Elles seront ramassées dans la journée du mercredi. Elles serviront éventuellement à faire du compost.

Renseignements:

Arrondissement d'Anjou : 514.493.8080 ou 514.493.8008

